

## CAISSE DES ECOLES

**Publié le :** COMITE DU : 07 MARS 2024

**Présents : 6** DELIBERATION N° : 41/2024

**Représentés : 3**

**Absents : 7** DGA DE SECTEUR : NATHALIE COLUCCI

**Pour : 9** SERVICE : CAISSE DES ECOLES

**Contre : 0**

**Abstention : 0** AFFAIRE SUIVIE PAR : AMELIE TORET

### DELIBERATION RELATIVE À LA MODIFICATION DES HORAIRES DES REMUNERATIONS DES PERSONNELS OCCASIONNELS

**LE COMITE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale modifiée par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

VU le décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

VU le décret n°2005-909 du 02 août 2005 instituant une indemnité de vacation pour collaboration occasionnelle aux dispositions de réussite éducative,

VU l'arrêté du 02 août 2005 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°2005-909,

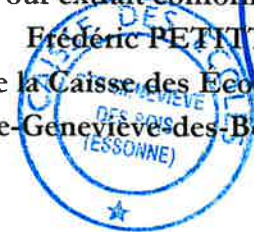
**CONSIDERANT** la nécessité de fixer le taux horaire brut de numération de certains personnels intervenants occasionnels,

**ABROGE** au 7 mars 2024 la délibération du Comité de la Caisse des Ecoles n°33/2023 du 13 avril 2023 relative aux taux de vacation.

**DIT** que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 7 mars 2024 comme suit :

Filière de référence et missions	Conditions exigées	Base de calcul de référence
Référent de site	Bac +2 et Bac +3	IB 653
Intervenants (CLAS, RE, ...)	Niveau BAC ou Bac +2	IB 500
Animation	Sans diplôme BAFA	SMIC
	Bac +2 BAFD BP JEPS ou équivalent	IB 500
Interprétariat		17€

Pour extrait conforme.  
Frédéric PETITTA  
Président de la Caisse des Ecoles  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

## Séance du jeudi 07 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 13/02/2024, se sont réunis à la Maison des Services Publics, ou sous forme de visioconférence, sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

Membres en exercice : 16 dont M. Frédéric PETITTA, Maire et Président de droit représenté par M. Philippe ROGER, vice-président et 5 membres élus, représentants du Conseil Municipal et 7 nommés, représentants membres sociétaires, 1 représentant de l'Éducation Nationale, 1 représentante du Préfet.

### Étaient présents :

Présents : M Philippe ROGER, Mme Karla AREL, M. Adrien PIERSON, Mme Cédric FERREIRA, Mme Amandine JAULMES, M LUNDA Héritier.

### Représenté :

M. Jérémy NEZZAR, représenté par M. Adrien PIERSON  
M. Frédéric PETITTA donne pouvoir à M. Philippe ROGER.  
Mme JAUNET donne pouvoir à Mme AREL.  
M. LE MEUR donne pouvoir à M. Philippe ROGER.

### Étaient excusés :

Mme SCHLATTER Mélanie, Mme KADDOUR Sonia, Mme LENHART Jocelyne, Mme Stéphanie GONCALVES, Mme GUYOT Fabienne, Mme GUENOUNOU Eugénia-Mahaela, M Emmanuel CUADRADO,

Étaient présentes également : Mme Nathalie Colucci, Directrice Générale des Services, M. Thierry FOURNIER, Directeur de l'Éducation, Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance, Mme Ghislaine ROUSSEAU assistante administrative de la Caisse des Écoles.

Monsieur le Vice-Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Nombre de membres	
Composant le comité :	16
En exercice :	16
Présents :	6
Représentés :	3
Absents :	7